



# Foulées Vichyssoises 2022

# RÈGLEMENT

## Organisation

La 23<sup>e</sup> édition des « Foulées Vichyssoises » est organisée le **dimanche 20 mars 2022** par le Racing Club Vichy Athlétisme avec le soutien des villes de Vichy et Bellerive-sur-Allier.

## Mesures sanitaires

Pour lutter contre la propagation du virus COVID-19, l'organisation des Foulées Vichyssoises appliquera les mesures sanitaires en vigueur à la date à la course (réglementation nationales et dispositions particulières de la Fédération Française d'Athlétisme).

Ces mesures sont détaillées dans un document annexe, susceptible d'évoluer, consultable et téléchargeable sur le site Internet des Foulées Vichyssoises.

## Programme

Départ du semi-marathon à 9h00. Course ouverte à tous à partir de la catégorie Juniors (nés en 2004 et avant).

Départ du 10 km à 11h00. Course ouverte à tous à partir de la catégorie Cadets (nés en 2006 et avant).

## Parcours

Nouveau parcours autour du Lac d'Allier – sur les communes de Bellerive-sur-Allier et Vichy – et le centre-ville de Vichy :

- Le 10 km comporte une boucle. Le semi-marathon une première boucle identique au 10 km et une seconde boucle identique mais rallongée d'un km dans le Parc Napoléon.
- Départ arrivée dans le Centre Omnisports Pierre Coulon, parking du Palais du Lac et du Palais des Sports sur la commune de Bellerive-sur-Allier.
- Sortie par le sud du parking, berges de l'Allier en rive gauche jusqu'au Sporting rive gauche.
- Traversée du Sporting rive gauche, puis traversée de l'Allier sur le Pont de Bellerive.
- Traversée du Parc Napoléon jusqu'à l'Hôtel des Célestins (avec parcours en S pour le 2<sup>e</sup> tour du semi-marathon). Traversée du boulevard des Etats-Unis, puis rue Petit jusqu'au Parc des Sources.
- Passage couvert côté ouest du Parc des Sources, rue du Casino puis rue Wilson jusqu'à la rue Lucas.
- Remontée de la rue Lucas jusqu'à la rue Georges Clémenceau, puis rues Ravy-Breton et Paradis jusqu'à la place Charles de Gaulle.
- La place est contournée par l'ouest puis le nord jusqu'à la montée rue Dejoux.

- Descente des rues de Paris et Lucas, avenue du Général Dwight Eisenhower jusqu'au Parc Napoléon.
- Sortie nord du Parc Napoléon, quai d'Allier et piste cyclable des boulevards des Maréchaux de Lattre de Tassigny et Franchet d'Espérey.
- Traversée de l'Allier sur le Pont de l'Europe, contournement du parking au bord de l'eau jusqu'à la Tour des Juges, avant d'entrée dans parking du Palais du Lac.

Les voies empruntées par le parcours ont des revêtements et des adhérences variables (stabilisé, bitume, béton, bois, pierre, pavés...) et sont parsemées d'obstacles éventuels (trottoirs, rétrécissements, mobiliers urbains, croisements de coureurs...). Il appartient à chaque participant d'être vigilant pour sa propre sécurité et pour la sécurité des autres participants et spectateurs. L'organisateur de la course ne serait être tenu responsable d'un accident résultant du manque d'attention du participant.

## Sas préférentiel

Un sas préférentiel sur la ligne de départ est ouvert sur demande à l'inscription aux coureurs pouvant justifier un résultat en course inférieur aux temps suivants :

- Sur 10 km, 34 minutes pour les hommes et 41 minutes pour les femmes ;
- Sur semi-marathon, 1 heure 20 minutes pour les hommes et 1 heure 35 minutes pour les femmes.

## Assurances

L'organisateur est couvert par une responsabilité civile. Les licencié(e)s bénéficient des garanties liées à leur licence. En outre, l'organisateur dégage toute responsabilité en cas de dommages corporels causés à des participants non assurés personnellement.

## Sécurité

Le dispositif de sécurité est assuré par les signaleurs officiels de l'organisation.

Le service médical se compose d'un médecin et des secouristes de l'UNASS.

Un coureur présentant des signes de défaillance physique pourra être arrêté par les officiels hors stade ou le service médical.

## Ravitaillement

Des postes de ravitaillement sont disposés sur le parcours et à l'arrivée, selon la réglementation en vigueur.

## Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves, sur tous les supports, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

## Inscriptions

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Les inscriptions par Internet seront privilégiées et seront acceptées jusqu'au vendredi 18 mars 2022 à 12h00 sur le site des Foulées Vichysoises : [www.foulees-vichysoises.fr](http://www.foulees-vichysoises.fr)

Les inscriptions par écrit seront autorisées et devront nous parvenir au plus tard avant le jeudi 17 mars 2022 à 12h00 à l'adresse suivante : 117 Chemin du Léry, 03700 Serbannes.

## Remboursement

Il n'y a pas de remboursement d'engagement possible après le 1<sup>er</sup> mars, sauf sur présentation d'un certificat médical.

En cas d'annulation de la course pour des causes indépendantes de la volonté des organisateurs (sécurité, conditions météo, etc.) les inscriptions de l'édition 2022 seront remboursées sur demande par écrit.

## Tarifs

Pour tous modes d'inscription : 15 € pour le 10 km et 20 € pour le semi-marathon.

Engagement club ou association : pour 10 engagements, remise de 1 € par engagement.

## Retrait des dossards

Uniquement si le dossier est complet.

Une pièce d'identité devra être présentée pour retirer les dossards.

Les retraits des dossards se feront au « Palais du Lac » du Centre Omnisports de Vichy, Route du Pont de l'Europe, Bellerive-sur-Allier :

- Le samedi 19 mars 2022 de 15h30 à 18h00 ;
- Le dimanche 20 mars 2022 à partir de 6h30 et jusqu'à 45 minutes avant le départ de la course.

Aucun dossard ni confirmation d'inscription ne seront envoyés par courrier.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur le site Internet des Foulées Vichysoises sur la page « Êtes-vous inscrit ? ».

## Certificat médical

L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s et au non licenciés.

Conformément à l'article L.231-3 du Code du sport, chaque participant doit être en possession, au choix :

- D'une licence « Athlé-compétition », « Athlé loisir » option « running » ou d'un « Pass'running » délivré par la Fédération française d'athlétisme ;
- D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de un ans au 20 mars 2022.

## Chronométrage et contrôle

Les organisateurs des Foulées Vichysoises ont opté pour un chronométrage avec puces électroniques qui sera fournie lors du retrait des dossards.

Des contrôles antidopage pourront être effectués.

Attention ! Les accompagnateurs courants non-inscrits à la course ou en vélo ne sont pas autorisés.

## Services

### Parking

Les participants et les accompagnants peuvent stationner leurs voitures sur les sites suivants :

- Parking de Beauregard (à proximité du parcours de canoë-kayak sur la rivière artificielle) ;
- Parking de l'hypermarché CORA ;
- Parking du boulodrome.

Attention ! Il est strictement interdit de stationner le long de la RD6e. Les véhicules contrevenants seront évacués par la fourrière

### Consigne

Dépôt des effets personnels possible dans l'enceinte du Palais du Lac.

### Vestiaires et douche

Les vestiaires et douches du Palais des Sports sont ouverts aux participants.

## Catégories

Catégories d'âge en 2022 (valables jusqu'au 31/10/2022) :

Catégorie	Code	Année de naissance
Masters	MA	1987 et avant
Seniors	SE	1988 à 1999
U23 Espoirs	ES	2000 à 2002
U20 Juniors	JU	2003 à 2004
U18 Cadets	CA	2005 à 2006

Détail des catégories Masters :

Catégorie	Code	Année de naissance
Masters H et F	MO	1983 à 1987
	M1	1978 à 1982
	M2	1973 à 1977
	M3	1968 à 1972
	M4	1963 à 1967
	M5	1958 à 1962
	M6	1953 à 1957
	M7	1948 à 1952
	M8	1943 à 1947
	M9	1938 à 1942
M10	1937 et avant	

## Récompenses

Coupe ou médailles aux 5 premiers au scratch homme et femme de chaque course.

Lot aux premiers de chaque catégorie CA, JU, ES, SE, MO à M10 (pas de cumul) pour le 10 km.

## Foulées Vichysoises – 20 mars 2022 – Règlement

Lot aux premiers de chaque catégorie JU, ES, SE, MO à M10 (pas de cumul) pour le semi-marathon.

Remise des récompenses à 13h00 au Palais du Lac.

La présence à la cérémonie officielle des récompenses est obligatoire pour recevoir son prix.

### Primes

Grille de primes homme et femme sur le 10 km :

<b>Classement</b>	<b>Chrono H &lt; 30 mn F &lt; 35 mn</b>	<b>Chrono H &lt; 33 mn F &lt; 38 mn</b>	<b>Chrono H ≥ 33 mn F ≥ 38 mn</b>
1 <sup>er</sup>	200 €	150 €	120 €
2 <sup>e</sup>	170 €	120 €	100 €
3 <sup>e</sup>	150 €	100 €	70 €
4 <sup>e</sup>	130 €	90 €	50 €
5 <sup>e</sup>	110 €	80 €	30 €

Majoration de + 100 € si record de la course (H = 29'47,04 – F = 35'41,12)

Grille de primes homme et femme sur le semi-marathon :

<b>Classement</b>	<b>Chrono H &lt; 1h06 F &lt; 1h20</b>	<b>Chrono H &lt; 1h11 F &lt; 1h25</b>	<b>Chrono H ≥ 1h11 F ≥ 1h25</b>
1 <sup>er</sup>	250 €	200 €	150 €
2 <sup>e</sup>	200 €	150 €	110 €
3 <sup>e</sup>	150 €	110 €	80 €
4 <sup>e</sup>	130 €	100 €	50 €
5 <sup>e</sup>	110 €	90 €	30 €

Majoration de + 100 € si record de la course (H = 1h03'20 – F = 1h16'05)